

## Atelier « Bien dans notre genre ! »

Un parcours éducatif pour accompagner les collégiens dans la compréhension de la vie affective et sexuelle, des relations entre pairs, ainsi que des enjeux d'égalité, de respect et de lutte contre les discriminations sexistes, sexuelles et liées au genre.



## DOSSIER DE PRÉSENTATION

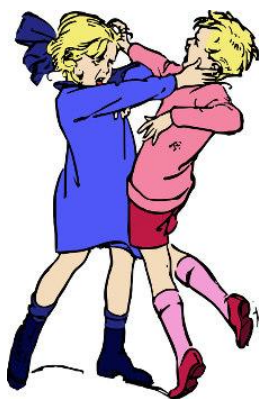
### Un dispositif structurant au service des établissements

L'atelier « Bien dans notre genre ! » s'inscrit dans une logique de parcours éducatif global autour de la vie affective, relationnelle et sexuelle des élèves.

Conçu en articulation avec les actions déjà mises en place au sein des établissements, il propose une approche complémentaire permettant d'aborder, de manière progressive et différenciée selon l'âge des élèves :

- les relations entre pairs ;
- le consentement ;
- les émotions et l'image de soi ;
- les questions d'égalité et de respect ;
- Les stéréotypes.

Structuré en plusieurs temps répartis sur l'année scolaire et enrichi par l'intervention d'associations et de professionnels spécialisés, cet atelier constitue un appui concret pour les équipes éducatives dans la mise en œuvre d'actions cohérentes, progressives et adaptées aux besoins des élèves.

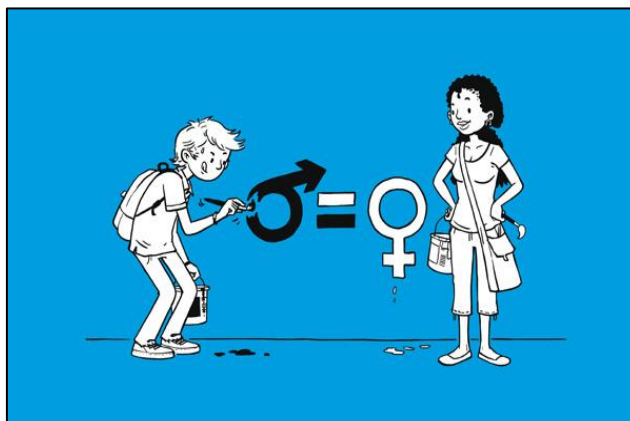


L'apprentissage du vivre ensemble, du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que la lutte contre les stéréotypes et toutes formes de discriminations constituent des enjeux majeurs pour l'institution scolaire.

Le code de l'éducation - notamment ses articles L.111-1, L. 121-1, L. 312-17-1 et L. 721-2 rappelle que l'École a pour mission de garantir à chaque élève un cadre protecteur, propice à son épanouissement personnel, à la construction de sa personnalité et au respect d'autrui.

Dans ce contexte, le Département de la Somme s'engage aux côtés des établissements scolaires pour accompagner les jeunes dans la **construction de repères liés à la vie affective et sexuelle**, en favorisant des relations respectueuses, une meilleure compréhension de soi et des autres, ainsi qu'un climat scolaire serein.

**L'atelier « Bien dans notre genre ! » s'inscrit dans cette démarche en proposant un parcours éducatif abondant, de manière progressive et adaptée à l'âge des élèves, des thématiques telles que les relations entre les filles et les garçons, le consentement, les émotions,**



## Atelier « Bien dans notre genre ! »

**l'image de soi, ainsi que la prévention des discriminations sexistes et de celles liées à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle.**

Fondé sur des approches participatives et complémentaires aux actions menées au sein des établissements, cet atelier vise à susciter la réflexion des élèves, à encourager leur expression et à les accompagner dans le développement de comportements responsables, éclairés et respectueux.

**L'atelier « Bien dans notre genre ! »** est ouvert aux collèges publics et privés de la Somme pour les élèves de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, ainsi qu'aux élèves de 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> prépa-métiers de l'enseignement professionnel technique ou agricole.

### **Responsabilité et engagement de l'établissement :**

- Lors des interventions à la journée, le repas des intervenants devra être pris en charge par l'établissement ;
- L'organisation de la prestation est sous la responsabilité du chef d'établissement, y compris dans l'hypothèse d'une délocalisation de la prestation hors des murs du collège ;
- Une fois l'atelier attribué à l'établissement, toute demande de modification du format, des modalités d'organisation ou du public concerné (nombre d'élèves, nature du groupe, conditions de restitution...) doit impérativement être communiquée en amont au Département de la Somme, avant toute mise en œuvre avec le prestataire. Ces modifications ne peuvent être validées qu'après vérification par le Département qu'elles n'altèrent pas la qualité pédagogique, la faisabilité technique ni la portée préventive de l'action.

Un atelier « Bien dans notre genre ! » s'effectue sous la forme d'un parcours élèves comprenant 6 temps forts répartis sur l'année scolaire.

Il comprend :

- l'engagement, de la part de l'équipe éducative de l'établissement sollicitant un atelier, d'organiser une réunion d'information auprès des élèves du niveau concerné afin de leur notifier la politique de l'établissement ainsi que les personnes ressources en matière de lutte contre les préjugés sexistes et contre les discriminations liées à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle ;
- un spectacle de théâtre sur la thématique ciblée par l'atelier suivi d'un échange avec les élèves ;
- un atelier ludique et participatif autour des thématiques ciblées par l'atelier ;
- une intervention des conseillères conjugales et familiales du Département de la Somme, centrée sur les dimensions affectives, relationnelles et sexuelles dans une approche adaptée à l'âge des élèves. Cette intervention apporte un éclairage professionnel et permet d'instaurer un espace de parole sécurisant, de répondre aux interrogations des élèves, de déconstruire certaines idées reçues et de favoriser le développement de relations respectueuses, égalitaires et consenties ;
- un atelier de créativité, durant lequel un groupe d'élèves (15 élèves maximum) ayant bénéficié de l'ensemble du parcours (atelier ludique + réunion d'information + théâtre-débat et intervention des conseillères conjugales et familiales) réalisera un outil audiovisuel de sensibilisation, réexploitable et adapté aux problématiques de l'établissement.

## Atelier « Bien dans notre genre ! »

- Une séance de restitution de 2 heures, organisée environ quinze jours après le tournage, au cours de laquelle un comédien de la compagnie interviendra auprès des élèves pour leur présenter le clip finalisé et les accompagner dans la manière de le valoriser efficacement auprès de leurs pairs.

**Le parcours est conçu pour sensibiliser l'ensemble d'un niveau de classe tout en restant modulable.**

- ✓ L'atelier est conçu selon une trame commune, avec des modalités d'intervention adaptées aux niveaux de classe (6ème-5ème / 4ème-3ème), afin de garantir une approche progressive, cohérente et ajustée à l'âge et à la maturité des élèves.
- ✓ **Tous les élèves du niveau bénéficient de 3 temps forts :**
  - la réunion d'information portant sur la politique de l'établissement et sur les personnes ressources ;
  - le spectacle de théâtre suivi d'un échange avec les élèves ;
  - l'intervention des conseillères conjugales et familiales centrée sur les dimensions affectives, relationnelles et sexuelles.

**Pour compléter ces temps collectifs, certains points du parcours concernent des groupes plus restreints**, afin de favoriser la participation active et de limiter l'impact organisationnel pour l'établissement :

- l'atelier ludique concerne 3 classes ;
- l'atelier de création du clip de sensibilisation s'adresse à 15 élèves maximum, sur la base du volontariat.

Cette organisation permet de combiner une sensibilisation large pour tous les élèves avec des temps d'implication plus approfondis pour certains, tout en facilitant la mise en œuvre du projet pour le référent de l'établissement.

### Réunion d'information

Cette réunion fait partie intégrante de l'atelier. Elle doit être **organisée en interne par les équipes de l'établissement** sollicitant un atelier et a pour objectifs :

- de présenter aux élèves l'ensemble de l'atelier et les différentes étapes du parcours ;
- d'expliquer à l'ensemble des élèves du niveau choisi pour l'atelier la politique de l'établissement en matière de lutte contre les préjugés sexistes et contre les discriminations liées à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle ;
- de présenter aux élèves les personnes ressources au sein de l'établissement, notamment le référent à l'égalité filles-garçons, ainsi que les actions menées dans la thématique de la vie affective, relationnelle et sexuelle des élèves.



# Atelier « Bien dans notre genre ! »

## Théâtre débat

### Présentation de la compagnie Acaly, partenaire et animatrice de l'atelier de théâtre forum et de l'atelier de création audiovisuelle

Créée en 1990, la Compagnie Acaly, dont le siège est à Soissons, est une compagnie de théâtre qui crée, diffuse et anime des ateliers de théâtre auprès de tous les publics à travers les Hauts-de-France et au-delà.




Intervenant depuis de nombreuses années dans les établissements scolaires, l'objectif principal de la compagnie est de faire découvrir le spectacle vivant au plus grand nombre et d'utiliser le théâtre comme un outil pédagogique pour les jeunes scolaires. Les spectacles-débats sont conçus pour répondre aux besoins pédagogiques en termes de messages de prévention

### Le spectacle :

Spectacle-débat composé de plusieurs saynètes, dont certaines sont adaptées à l'âge des élèves selon le niveau de classe choisi par l'établissement dans le dossier de candidature.

- **Thématiques communes à tous les niveaux de classes :**
  - ✓ Les stéréotypes ;
  - ✓ l'identité de genre ;
  - ✓ l'orientation sexuelle ;
  - ✓ le parcours scolaire au prisme du genre ;
  - ✓ l'évolution des droits des femmes à travers des repères historiques et des événements majeurs.
- **Des saynètes spécifiques et différenciées selon l'âge des élèves (6ème/5ème et 4ème/3ème) autour :**
  - ✓ du consentement ;
  - ✓ de la pornographie ;
  - ✓ des violences sexuelles.



 **Format de l'atelier pour 2 représentations théâtrales sur la même journée pouvant accueillir, chacune, au maximum trois classes :**

## Atelier « Bien dans notre genre ! »

✓ **Rencontre avec l'équipe éducative du collège**

- présentation du projet et des interventions ;
- planification des interventions.



✓ **Deux représentations, sur la même journée, suivies d'un débat (2 x 1h30)**

Les représentations sont organisées sur le temps scolaire (maximum de 3 classes par représentation).

Le spectacle est toujours suivi d'un temps d'échanges et s'inspire des expériences de terrain pour coller au plus près à la réalité vécue par les jeunes.

### Atelier ludique proposé par une association agréée par le ministère de l'Éducation nationale

#### Présentation de l'Aroéven Hauts-de-France, partenaire et animatrice de l'atelier



Agréée par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et par le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, l'AROEVEN Hauts-de-France est une association régionale créée en 1962. Membre de la Fédération des Aroéven, fédération nationale reconnue d'utilité publique, elle accompagne les établissements scolaires dans leurs projets à caractère éducatif et pédagogique. Son action est complémentaire à celle de l'école.

L'association propose des formations auprès des jeunes et des enseignants dans différentes thématiques, notamment dans le domaine du vivre ensemble et de l'amélioration du climat scolaire.

L'Aroéven Hauts-de-France utilise des méthodes d'apprentissage interactives et ludiques, favorisant la participation des élèves, ainsi que des outils adaptés aux différents niveaux et publics. Son engagement qualité repose également sur une équipe dynamique, disponible et bienveillante, favorisant la progression et le bien-être des élèves.

#### Format de l'atelier pour une classe de 30 élèves maximum (interventions pour 3 classes par établissement, sur une même journée)

✓ **Rencontre entre l'équipe pédagogique de l'établissement et une personne de l'équipe de l'association**

- présentation du projet et des interventions ;
- planification des interventions.

## Atelier « Bien dans notre genre ! »

- ✓ Une intervention de 2 heures portant sur les relations entre pairs, les enjeux d'égalité, le respect mutuel et la lutte contre les discriminations sexistes, liées à l'identité de genre ou à l'orientation sexuelle.

Le contenu peut être adapté en fonction des priorités et des thématiques spécifiques à aborder.

### Objectifs :

- amener les élèves à réfléchir aux relations entre pairs, aux stéréotypes de genre et à leurs effets ;
- favoriser le respect mutuel, l'écoute et des comportements inclusifs et non discriminatoires ;
- encourager le vivre-ensemble et la prévention des situations de rejet, de moquerie ou d'exclusion.



## Intervention d'une conseillère conjugale et familiale du Département de la Somme

L'intervention des conseillères conjugales et familiales du Département de la Somme constitue un temps fort de l'atelier.

Professionnelles de santé spécialisées dans les dimensions affectives, relationnelles et sexuelles, elles apportent un éclairage expert adapté à l'âge et à la maturité des élèves. Leur intervention vise à créer un espace de parole sécurisant et bienveillant, permettant aux jeunes d'exprimer leurs questionnements, leurs représentations ou leurs éventuels doutes.

À travers des échanges interactifs, elles contribuent à déconstruire certaines idées reçues et à développer une meilleure compréhension des relations aux autres, fondée sur le respect de soi et d'autrui.

Les contenus sont ajustés en fonction du niveau de classe, afin de garantir une approche progressive, pertinente et adaptée au développement des élèves. Cette intervention participe ainsi à promouvoir des relations plus respectueuses, égalitaires et fondées sur le consentement.

### **Format de l'intervention pour une classe de 30 élèves maximum (interventions pour toutes les classes du niveau inscrit)**

- ✓ **Echange avec l'équipe éducative du collège** afin de présenter les interventions, d'identifier les besoins de l'établissement et d'adapter les contenus aux problématiques repérées ;
- ✓ **Une intervention de 2 heures par classe autour de la vie affective, relationnelle et sexuelle comprenant :**
  - la mise en place d'un cadre de parole sécurisant et bienveillant ;
  - des échanges et activités participatives (brainstorming, débats, jeux pédagogiques...) construits à partir des connaissances et questionnements des élèves, favorisant le dialogue, l'écoute et l'expression ;
  - Des contenus adaptés au niveau des élèves :
    - en 6<sup>ème</sup> et en 5<sup>ème</sup> : travail autour du corps, de l'estime de soi, des émotions et des relations amicales et affectives ;

## Atelier « Bien dans notre genre ! »

- en 4<sup>ème</sup> et en 3<sup>ème</sup> : approfondissement des relations amoureuses, du consentement, de la sexualité et des enjeux de prévention (IST, contraception, IVG).

### Atelier de création audiovisuelle



Cet atelier de création et de production d'un outil de sensibilisation est la dernière étape du parcours élèves. Il a pour objectif principal de valoriser l'investissement d'un groupe d'élèves déjà sensibilisés à la thématique et de mettre en valeur un projet conçu par, avec et pour les jeunes. Il permet ainsi aux élèves de devenir des acteurs de prévention autour des relations entre pairs, du consentement, des émotions et de l'image de soi, de l'égalité et du respect, des stéréotypes, ainsi que de la lutte contre les discriminations sexistes, sexuelles et liées au genre.

La création supposera la confrontation des idées et amènera une réflexion individuelle et collective.

**Ce projet suppose des autorisations de droit à l'image spécifiques et différentes de celles demandées aux familles en début d'année scolaire, concernant le tournage et la diffusion. Ces documents seront à recueillir par les établissements scolaires en amont de l'intervention de l'association.**

**Le Département sera le propriétaire des clips vidéo réalisés.**



#### Format de l'atelier pour un groupe compris entre 8 et 15 élèves

**Le groupe cible pour cette dernière phase de l'atelier sera obligatoirement composé d'élèves ayant bénéficié de l'ensemble du parcours (réunion d'information + théâtre forum et débat + atelier ludique)**

- ✓ **Rencontre avec l'équipe éducative du collège** afin de présenter le projet et d'échanger autour des problématiques propres à l'établissement dans le but de prédéfinir le contenu de l'outil de sensibilisation qui sera produit par les élèves ;
- ✓ **Animation d'une journée de création de 6 heures comprenant :**
  - des exercices théâtraux permettant le passage devant la caméra ;
  - la définition d'un axe de traitement du sujet ;
  - l'écriture d'un scénario ;
  - le tournage.
- ✓ **Séance de 2 heures, environ quinze jours après le tournage, animée par un comédien de la compagnie, pour présenter le clip finalisé aux élèves** (en présence du référent du projet et d'un membre de la direction) et les accompagner dans sa restitution auprès de leurs pairs et/ou des familles.

## Atelier « Bien dans notre genre ! »

L'objectif recherché est d'échanger avec eux sur les aspects techniques de la réalisation du clip, et de garantir qu'ils s'approprient l'outil et soient fiers de leur travail pour une diffusion efficace du message.

**Et si vous proposiez aux familles une action autour des relations, du respect, de l'égalité et de la prévention des discriminations ?**

Parmi les collèges ayant sollicité un atelier « Bien dans notre genre ! », **les établissements retenus à la suite du comité technique de sélection des candidatures** sont encouragés à déposer un projet dans le cadre de l'appel à projets « **Collèges et familles, prévention renforcée** », en lien avec les enjeux travaillés dans le parcours, notamment les relations entre pairs, le consentement, les émotions et l'image de soi, l'égalité et le respect, les stéréotypes, ainsi que la lutte contre les discriminations sexistes, sexuelles et liées au genre.

Afin de répondre de la façon la plus cohérente possible à la problématique définie par cet atelier, il semble en effet souhaitable de sensibiliser non seulement les enfants mais également les parents. En effet, les actions de prévention et de sensibilisation auprès des parents qui seront menées dans le cadre de l'appel à projets « Collèges et familles, prévention renforcée » permettront ainsi de renforcer le travail des équipes éducatives et de soutenir une approche partagée des enjeux de respect, d'égalité et de prévention des comportements et représentations discriminatoires.

Pour information, l'aide départementale accordée pour les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets « Collèges et familles, prévention renforcée » prendra la forme d'une subvention qui ne pourra pas représenter plus de **90% du montant des dépenses subventionnables**.

Vous trouverez ci-dessous un lien vers la page internet du Département contenant les **dossiers de présentation et de candidature** de l'appel à projets, ainsi que la **bibliothèque d'idées** dédiée au dispositif, afin de vous aider à monter vos projets.

Attention à bien ouvrir le lien ci-dessous avec le navigateur **Google Chrome** afin que toutes les fonctionnalités soient actives.

[Bibliothèque d'idées Appel à projets " Collèges et familles"](#)

# Atelier « Bien dans notre genre ! »

## Caractéristiques d'un projet et sélection des candidatures

### ✓ Critères de recevabilité

#### **Public cible**

L'atelier « Bien dans notre genre ! » s'adresse à des classes entières de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> des collèges publics ou privés de la Somme, ainsi qu'aux élèves de 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> prépa-métiers de l'enseignement professionnel technique ou agricole (lycées professionnels, MFR).

#### **Période de réalisation de l'atelier**

Le projet doit se dérouler sur le temps scolaire, durant l'année scolaire 2026/2027.

### Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont sélectionnées par un comité technique composé de représentants du Département et de l'Éducation nationale.

Le comité technique retiendra les projets :

- qui s'appuient sur un état des lieux réalisé au sein de l'établissement ;
- qui s'inscrivent en articulation avec d'autres actions visant au bien-être et au vivre-ensemble menées ou prévues au sein de l'établissement ;
- dans lesquels sont clairement expliquées la motivation et les attentes, au regard de l'atelier.
- Pour lesquels l'équipe référente du projet au sein de l'établissement est composée conjointement d'enseignants et de membres de l'équipe éducative (CPE, infirmier.ère scolaire, etc.)

Il veille également à ce que les conditions d'accueil d'un atelier soient prévues, notamment :

- la préparation concertée, en amont du projet, entre l'association partenaire et les équipes associées au projet, pour en déterminer les objectifs, les modalités de mise en œuvre et d'évaluation ;
- la mise à disposition d'une salle adaptée aux interventions ;
- l'organisation de la réunion d'information pour toutes les classes du niveau choisi ;
- la présence obligatoire du référent du projet lors de chacune des interventions ;
- la présence obligatoire d'au minimum 2 encadrants pour l'atelier de créativité ;
- la présence obligatoire, lors du débat faisant suite au spectacle, soit de l'infirmière scolaire, soit de l'assistante sociale, soit du CPE de l'établissement afin que les situations potentiellement exposées par les élèves puissent être prises en charge sans attendre ;
- la constitution du groupe d'élèves pour la réalisation du clip de sensibilisation en amont de l'intervention ;
- l'engagement de la part de l'établissement à collecter en interne et à transmettre en copie au Département (dans un délai maximum de 15 jours avant la date de réalisation du clip et en un seul envoi) le document d'autorisation de droit à l'image spécifique fourni par le Département ;
- la prise en charge des repas des intervenants lors des interventions à la journée ;
- l'engagement à transmettre, dans les deux semaines suivant la fin de l'atelier, la "fiche-bilan" au Département – Direction de la jeunesse et des collèges – pôle actions éducatives.

## Atelier « Bien dans notre genre ! »

Si le nombre de candidatures déposées et ayant obtenu un avis favorable dépasse les capacités d'intervention de l'association partenaire, le comité technique favorisera les projets selon les critères suivants, par ordre de priorité :

1. les établissements n'ayant pas bénéficié d'un atelier « Bien dans notre genre ! » l'année scolaire précédente ;
2. les établissements ayant bénéficié d'un atelier « Harcèlement : mieux vaut prévenir ! » ou d'un atelier « Cybercollégien : reste maître de ton écran ! » l'année scolaire précédente ;
3. les établissements qui s'engagent à déposer, dans le cadre de l'appel à projets « Collèges et familles, prévention renforcée », un projet à destination des parents, en lien avec les enjeux abordés dans le parcours, notamment les relations entre pairs, le consentement, les émotions et l'image de soi, l'égalité et le respect, les stéréotypes, ainsi que la lutte contre les discriminations sexistes, sexuelles et liées au genre. Ce projet devra être détaillé dans le dossier de candidature de l'atelier « Bien dans notre genre ! » ;
4. les projets pour lesquels les élèves participant à l'atelier de création audiovisuelle sont issus de classes SEGPA, de classes ULIS ou de classes de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> des MFR ou des lycées professionnels techniques et agricoles ;
5. les établissements situés dans une commune de moins de 4 500 habitants et hors Amiens Métropole ;
6. les établissements relevant de l'éducation prioritaire (REP, REP+) ou ceux situés en territoire éducatif rural ;
7. l'ordre chronologique d'arrivée des dossiers de candidatures.

Sauf si des places restaient disponibles, une seule candidature par établissement à l'atelier « Bien dans notre genre ! » pourra être retenue.

### Marche à suivre

#### ✉ Modalités de candidature

Le dossier de candidature est à envoyer, dûment complété et signé, par voie électronique, à l'adresse suivante : [cboutoille@somme.fr](mailto:cboutoille@somme.fr).

Un accusé de réception sera adressé à l'établissement porteur du projet. Le Département s'efforcera d'informer le collège des suites données à la demande dans le mois suivant la date limite de dépôt de dossier.

Toute communication sera envoyée par courriel au porteur du projet. Il est donc primordial que les adresses courriels soient correctement orthographiées et consultées régulièrement. Les transferts de documents (dossiers, bilans...) se font également par voie électronique, sous format dématérialisé. **Lorsqu'ils comportent une signature, les imprimés doivent être envoyés scannés.**

## Atelier « Bien dans notre genre ! »

### Suivi et évaluation du projet

**Dans les deux semaines suivant la fin de l'atelier**, l'établissement devra transmettre au Département ([cboutoille@somme.fr](mailto:cboutoille@somme.fr)) un bilan qualitatif du projet mis en œuvre.

Un document type sera mis à la disposition des établissements retenus.

### Personnes ressources

#### **Conseil départemental de la Somme**

Caroline BOUTOILLE

Chargée de mission développement éducatif

 [cboutoille@somme.fr](mailto:cboutoille@somme.fr)

 03 22 71 84 08